

*Proposition présentée par les députés:*

*MM. René Koechlin, Jean Spielmann, Roger Beer,  
Luc Barthassat et René Longet*

*Date de dépôt: 6 novembre 1998*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **sur les relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le souhait du pouvoir judiciaire d'avoir une liaison directe avec le Parlement ;
- les échanges de correspondance ayant eu lieu à ce sujet entre les deux pouvoirs ;

invite la Commission judiciaire

- à examiner l'opportunité de légiférer dans le sens souhaité par le pouvoir judiciaire ;
- à soumettre le cas échéant une proposition de projet de loi au Conseil d'Etat.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors de la dernière législature, le procureur général a adressé au bureau du Grand Conseil un courrier dans lequel il était demandé de procéder à une clarification des relations entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. Cette demande s'inscrit dans une réflexion initiée depuis plusieurs années et qui vise à assurer une certaine indépendance du pouvoir judiciaire dans le domaine administratif.

Les points soulevés consistent à permettre au pouvoir judiciaire de se déterminer de manière plus adéquate sur les questions traitées par le Grand Conseil le concernant, et plus particulièrement de répondre directement aux députés lors du dépôt d'interpellations et d'être présent lors des séances de commissions lorsque les travaux traitent de sujets pour lesquels son avis est nécessaire.

En date du 20 avril 1998, suite à l'audition du procureur général, notre bureau a décidé de consulter les chefs de groupe sur la base d'un document relevant de manière précise les modifications souhaitées pour le pouvoir judiciaire

L'examen de ces prises de positions démontre qu'il s'agit de questions délicates et qu'il serait judicieux que ces questions soient étudiées en commission avant de décider s'il est nécessaire de légiférer dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer directement cette motion à la Commission judiciaire.

*Annexes :*

Lettre du 24 avril 1997 adressée par le procureur général à M<sup>me</sup> Christine Sayegh, présidente du Grand Conseil 1996-1997

Proposition de modification législative élaborée par le pouvoir judiciaire

Prises de position des chefs de groupe:

Annexe :